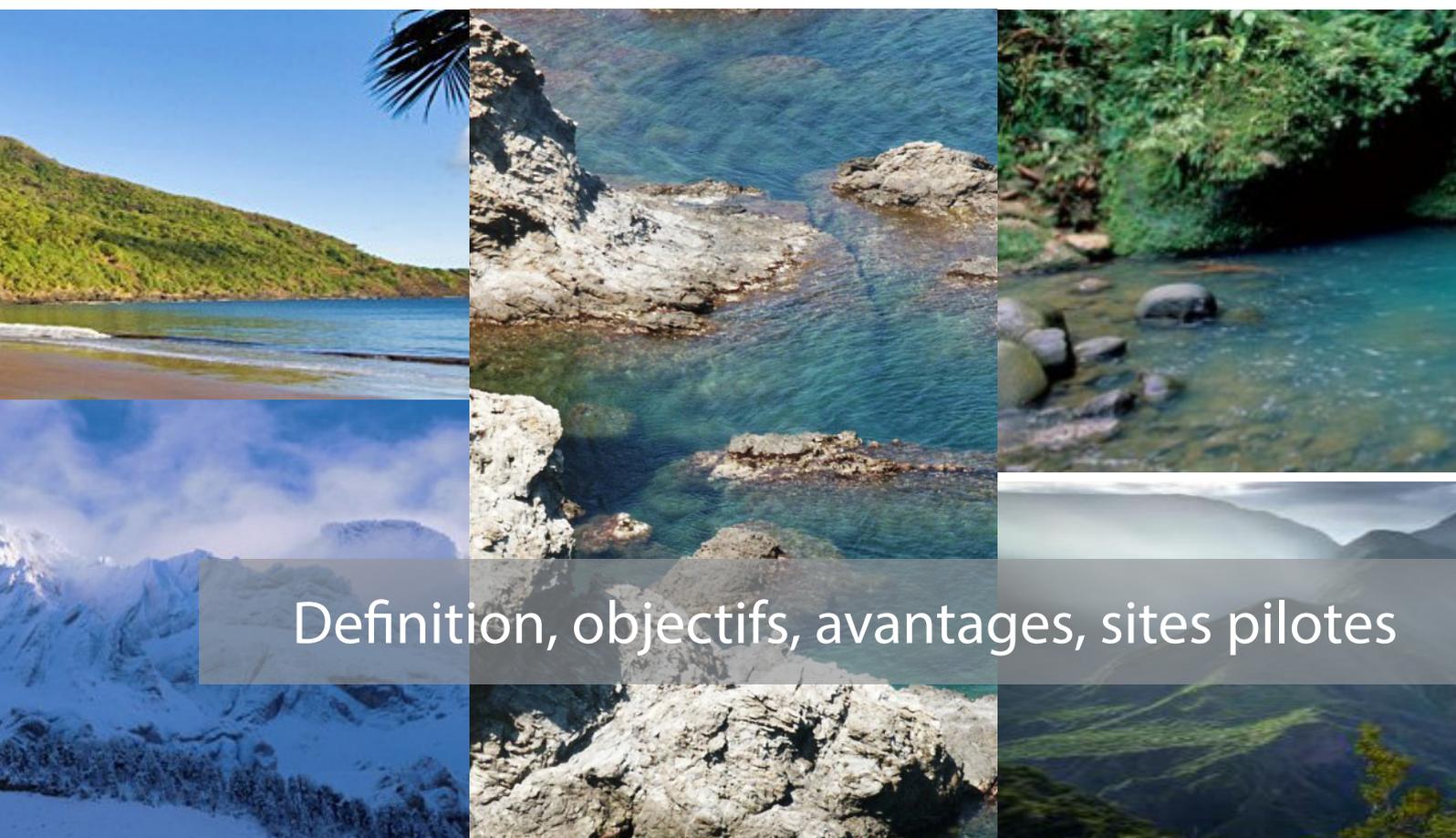


# Liste verte UICN

## des aires protégées



Definition, objectifs, avantages, sites pilotes



# QU'EST CE QUE LA

## La liste verte des aires protégées de l'UICN

est un nouveau système de labellisation de la qualité de la gestion et de la gouvernance des aires protégées, sur la base de critères définis à l'échelle mondiale. Elle vise à reconnaître, encourager et célébrer les aires protégées qui réalisent une conservation efficace de la nature, des écosystèmes et des valeurs culturelles associés. La liste verte, résolution de la Convention sur la Diversité Biologique du Congrès Mondial de la Nature de 2012, vient compléter les outils de connaissance développés par l'UICN dont la Liste rouge fait partie. La Liste rouge sensibilise la société civile et les décideurs aux espèces et écosystèmes menacés, ce qui contribue à une prise de conscience et à la mise en oeuvre d'actions pour leur conservation. La liste verte encouragera une approche positive de la gestion pour la conservation de la nature. Elle reconnaîtra le succès et mesurera les progrès vers une gestion efficace et équitable en récompensant l'innovation, l'excellence et l'effort. **Cela permettra de promouvoir l'engagement des acteurs concernés, des gouvernements et des investisseurs d'une manière positive et de contribuer à l'atteinte de l'objectif 11 d'Aichi.**

PARC NATIONAL

DES PYRÉNÉES

# LISTE VERTE UICN?

## ORIGINE DE LA LISTE VERTE

L'idée de la liste verte des aires protégées a émergé au sein de l'UICN en 2008, après deux décennies de travail sur l'évaluation de l'efficacité de gestion, en particulier du projet PAME mis en oeuvre par la Commission Mondiale des Aires Protégées pour que PAME devienne un élément clé du Programme de la Convention sur la Diversité Biologique sur le travail des Aires Protégées .

La Liste verte de l'UICN identifie, reconnaît, mesure et encourage les progrès pour parvenir à l'excellence

participer en amont à cette initiative afin de pouvoir apporter les réflexions, partager nos expériences à l'échelle internationale et contribuer à l'évolution de la méthodologie. Elle devra s'adapter au contexte local et pour cette raison, la France se devait de participer à une telle initiative. Les systèmes d'aires protégées français sont souvent des modèles de pratique et de succès mais ne

bénéficient pas suffisamment d'une visibilité internationale. La Liste Verte permettra de mettre en avant notre savoir-faire en matière de gestion des espaces protégés, de mutualiser ainsi nos expériences, et également de pouvoir s'inspirer des bonnes expériences provenant d'autres pays.

## POURQUOI LA FRANCE S'IMPLIQUE T-ELLE?

Sur une démarche volontaire, il a semblé important au Comité français de l'UICN de

### Objectif 11 d'Aichi

« D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures, et 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées, gérées efficacement et équitablement, et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin. »



# LES OBJECTIFS DE LA LISTE VERTE

PARVENIR A L'EXCELLENCE



PARC NATUREL MARIN D'IROISE

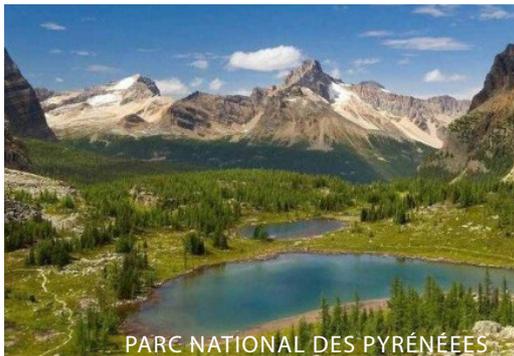
LA LISTE VERTE DE L'UICN IDENTIFIE LES SUCCÈS DE LA CONSERVATION, RECONNAÎT, MESURE, ET PROMEUT LES PROGRÈS VERS SA RÉALISATION.

LA LISTE VERTE EST BASÉE SUR UN CADRE CONCEPTUEL COMMUN QUI :

- **Reconnaît** les effets positifs des actions de gestion vers la réalisation des objectifs de conservation,
  - **Célèbre** la réduction des menaces pour la biodiversité et les valeurs naturelles, et
  - **Soutient et encourage** les actions qui défendent la nature.
-



PARC NATUREL MARIN D'IROISE



PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES



PARC NATIONAL DE GUADELOUPE

#### LA LISTE VERTE DES AIRES PROTÉGÉES VA :

- reconnaître et récompenser une gestion efficace et une gouvernance équitable des aires protégées
- améliorer les politiques et les mécanismes de gouvernance qui favorisent des systèmes d'aires protégées plus efficaces et plus équitables
- stimuler les investissements dans le développement des compétences qui permettent une gestion efficace et équitable des aires protégées
- aider les pays participants à atteindre la qualité dans la mise en œuvre de leurs systèmes nationaux d'aires protégées, et atteindre les objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique



PARC NATIONAL DE GUADELOUPE

# AVANTAGES DE LA LISTE VERTE

- **l'Incitation** à résoudre les problèmes de gouvernance qui affectent la perception et l'acceptation sociale des aires protégées;
- **de nouvelles opportunités de développement** de projets et de financements, par le biais de la confiance que l'aire protégée, inscrite sur la liste verte de l'UICN, inspire aux investisseurs;
- **la promotion du tourisme**, grâce à de nouvelles possibilités de commercialisation, et suscitant aux touristes la satisfaction de savoir leur choix de destination conforme aux normes internationales;
- **l'amélioration de la participation des acteurs locaux dans la prise de décision** : elle est un critère important pour la nomination à la liste verte de l'UICN.

## LA LISTE VERTE UICN DES AIRES PROTÉGÉES ENCOURAGERA UNE APPROCHE POSITIVE DE LA GESTION DES AIRES PROTÉGÉES.

Elle célébrera la réussite, mesurera les progrès accomplis vers une gestion efficace et équitable et récompensera l'innovation, l'excellence et l'effort. Cela permettra de promouvoir l'engagement des personnes, des gouvernements et des investisseurs d'une manière positive. Pour les organismes de gestion, les avantages directs et indirects peuvent inclure :

- **la reconnaissance internationale** de l'aire protégée et de l'organisme de gestion dont l'innovation et l'excellence seront récompensées;
- **l'augmentation de la motivation** du personnel avec un indice de référence pour la gestion future;



# COMMENT ÇA MARCHE?

La candidature à la liste verte est une initiative volontaire, qui peut être portée par le gestionnaire du site ou son réseau représentatif. Le fait de candidater à la liste verte engage le gestionnaire à atteindre les standards internationaux. La procédure repose sur cinq étapes successives :

**1. Inscription :** toute aire protégée répondant aux critères d'inscription peut déposer un dossier de candidature.

**2. Amélioration continue :** l'étape suivante consiste à mettre en œuvre les améliorations nécessaires pour atteindre les standards internationaux de la liste verte en étroite collaboration avec le groupe de référence national et l'accompagnateur alloué.

**3. Candidature :** le gestionnaire renseigne le formulaire avec l'appui d'un accompagnateur désigné par le groupe de référence national.

**4. Nomination :** La décision finale de nomination à la liste verte appartiendra au comité international de liste Verte de l'UICN.

**5. maintien des standards :** Il est de la responsabilité de l'autorité de gestion de continuer à répondre aux standards de la liste verte et d'améliorer continuellement la gestion des valeurs naturelles et culturelles qui y sont liées.



LES STANDARDS DE LA LISTE VERTE IDENTIFIENT DES AIRES PROTÉGÉES QUI PRÉSENTENT UNE PLANIFICATION, UNE GOUVERNANCE ET UNE GESTION ÉQUITABLES ET EFFICACES PERMETTANT D'OBTENIR DES RÉSULTATS SATISFAISANTS EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET D'ÉQUITÉ SOCIALE. POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS, LES STANDARDS DE LA LISTE VERTE SONT ORGANISÉS EN QUATRE « PILIERS ROBUSTES »

Trois piliers reposent sur :

- **Pilier 1 :** des éléments clairs de gestion de l'aire protégée basés sur les connaissances de toutes les valeurs qui peuvent être affectées par la gestion
- **Pilier 2 :** des systèmes équitables de gouvernance, conçus pour inclure, respecter et prendre en compte les intérêts de tous les parties prenantes.
- **Pilier 3 :** la gestion efficace mise en place permet d'atteindre les objectifs de l'aire protégée sur le long terme.
- **Le quatrième pilier** (ou "chapeau") : définit les caractéristiques du programme de la liste verte, nécessitant la réalisation des objectifs de l'aire protégée en termes d'équité sociale et de succès de la conservation des valeurs naturelles.

# 5 SITES PILOTES FRANÇAIS

Le comité français de l'UICN porte la candidature de 5 sites pilotes français :



**La Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls (RNMCB)** a été créée le 26 février 1974. Elle est l'unique espace protégé strictement marin de France métropolitaine. Depuis 1977, le Conseil Général des Pyrénées-Orientales en assure la gestion en essayant de concilier la protection des fonds marins et la préservation des activités socio-économiques. La RNMCB, s'étend sur 650 ha entre Banyuls-sur-Mer et le cap Peyrefite, dont 65 ha en réserve intégrale, située au niveau du Cap Réderis, depuis 1977 (Figure 1). Dans la réserve intégrale, pêche, plongée et mouillage sont interdits. Pêche et plongée sont contrôlées dans la réserve partielle.



**Le Parc national des Pyrénées** est le troisième parc national français, créé par le décret du 23 mars 1967 modifié par le décret du 15 avril 2009. Il existe aujourd'hui 10 parcs nationaux en France métropolitaine et en outre mer. Le Parc national des Pyrénées s'étire sur 100 kilomètres, sur 2 départements (Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées) et 2 régions (Aquitaine et Midi-Pyrénées), du Gave d'Aspe à la Neste d'Aure, le long de la crête frontière qui l'unit à l'Espagne. Unique parc national français du massif pyrénéen, il protège, sur les 45 707 hectares de coeur, des territoires d'altitude ne descendant jamais au-dessous de 1 000 mètres et culminant à 3 298 mètres à la Pique Longue du Vignemale.



## Le Parc national de Guadeloupe

figure parmi les hauts lieux de la biodiversité de l'arc Caraïbe. Il assure la protection de près de 17 000 hectares de forêt tropicale humide (2 000 espèces recensées) et 4 000 hectares de milieux marins classés au titre des réserves de biosphère par l'UNESCO : récifs coralliens, herbiers, plages, mangroves...

Des sites emblématiques sont aménagés pour l'accueil du public : chutes du carbet (140 000 visiteurs par an), cascades aux écrevisses (200 000 visiteurs par an), volcan de la Soufrière, grand-cul-de-sac-marin...

Le Parc national de Guadeloupe a une responsabilité éminente pour la connaissance et la protection de la biodiversité outre-mer.



### Le Parc naturel marin d'Iroise

a été créé le 28 septembre 2007. Situé à la pointe du Finistère sur l'espace marin compris entre l'île de Sein, Ouessant et les limites de la mer territoriale, le Parc naturel marin d'Iroise couvre une superficie de 3 500 km<sup>2</sup>. La mer d'Iroise concentre une grande diversité de paysages: dunes, falaises, archipels, landes, îles, fonds rocheux et sédimentaires... Les vastes champs d'algues, les tombants rocheux des côtes et les baies peu profondes constituent autant de nurseries et de nourriceries pour les espèces marines.

Cette mer constitue une zone refuge pour de nombreuses espèces comme le phoque gris, le requin pèlerin, le grand dauphin, la sterne... La présence de nombreuses populations de mammifères marins et d'oiseaux de mer témoigne de façon spectaculaire de l'importance de cet espace.



### L' Espace Naturel Sensible du marais d'Episy

se situe à proximité de Fontainebleau. La nature remarquable du site, notamment la richesse et l'originalité de sa flore, est reconnue depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle par les scientifiques. Le Département de Seine-et-Marne a saisi l'opportunité en 1999 d'en acquérir 12 ha au titre des Espaces Naturels Sensibles. Et en 2005, est devenu propriétaire des terrains appartenant à la Commune d'Episy pour une surface de 32 ha. Aussi aujourd'hui, il est propriétaire de 44 ha du marais d'Episy. Il gère et valorise ce site dans le cadre de sa politique ENS dont une partie a été aménagée et ouverte au public en 2006.



## Comment en savoir plus?

Le lancement de la liste verte UICN des aires protégées se fera lors du Congrès mondial des parcs à Sydney en Novembre 2014.

Pour plus d'informations visitez la plateforme de la commission aires protégées :

<http://listeverte.airesprotegees.fr/>

---